

AVIS D'ENQUETE UNIQUE



PRESCRIVANT L'OUVERTURE ET L'ORGANISATION D'UNE ENQUETE PUBLIQUE UNIQUE POUR LA

Modification n°1 Plan Local d'Urbanisme (PLU) Réalisation Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) de Créac'h Gad sur commune de LAMPAUL-PLOUARZEL

Par Arrêté du 16/08/2018, le Président de la Communauté de Communes du Pays d'Iroise (CCPI) a ordonné l'ouverture d'une enquête publique unique portant à la fois sur la **modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU)** et la **réalisation de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) de Créac'h Gad sur commune de Lampaul-Plouarzel**.

Le projet de modification de PLU consiste principalement à reclasser la zone 2AUh de Créac'h Gad en une zone 1AUh ouverte à l'urbanisation avec réalisation d'une Orientation d'Aménagement correspondante et la suppression de l'emplacement réservé n°1. Le projet de réalisation de ZAC de Créac'h Gad a pour objet la maîtrise foncière du secteur concerné avec une prise en compte de la mixité sociale, de l'accessibilité, du paysage et de l'environnement.

Cette enquête se déroulera pendant une période de 31 jours consécutifs, **du lundi 24/09/2018 (08h30) au mercredi 24/10/2018 (17h30)**, en mairie de Lampaul-Plouarzel – 7 rue de la mairie – 29810 LAMPAUL-PLOUARZEL ainsi qu'au siège de la Communauté de Communes du Pays d'Iroise - ZA de Kerdrioual - 29290 LANRIVOARE.

Le dossier d'enquête unique est communicable à toute personne sur sa demande et à ses frais, avant l'ouverture de l'enquête publique ou pendant celle-ci, conformément aux dispositions de l'article L.123-11 du code de l'environnement. Cette demande devra être adressée Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Pays d'Iroise, responsable du projet de PLU. Le dossier d'enquête comprend **2 parties** :

- La **modification n°1 du PLU** avec des extraits du rapport de présentation, des Orientations d'Aménagement et du règlement écrit et graphique, des annexes modifiées et des pièces administratives ;
- La **réalisation de la ZAC de Créac'h Gad** avec une note de présentation, un programme des équipements, un programme global des constructions, les modalités de financement et des pièces administratives.

Seule la modification du PLU a fait l'objet d'une évaluation environnementale (ZAC non soumise) qui figure dans le rapport de présentation du PLU. Son résumé non technique et l'avis de l'Autorité environnementale seront joints au dossier d'enquête publique.

Les pièces du dossier ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, seront mis à la disposition du public à la mairie de Lampaul-Plouarzel et au siège de la CCPI pendant la durée de l'enquête aux jours et heures habituels d'ouverture :

- **Mairie de Lampaul-Plouarzel – 7 rue de la mairie - 29810 LAMPAUL-PLOUARZEL**
 - Du lundi au vendredi : 8h30 à 12h00, 13h30 à 17h30
 - Fermé le mardi après-midi
- **Communauté de Communes du Pays d'Iroise - ZA de Kerdrioual - 29290 LANRIVOARE**
 - Du lundi au vendredi : 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 (le vendredi 16h30)

L'ensemble du dossier d'enquête publique pourra également être consulté sur un poste informatique en CCPI durant la durée de l'enquête aux mêmes jours et horaires.

Il sera, en outre, également disponible durant l'enquête publique sur les sites internet de la Communauté de Communes du Pays d'Iroise : www.pays-iroise.bzh (rubrique **Habitat-déplacement-urbanisme/ Planification urbaine/ Évolution des documents d'urbanisme communaux**) et sur celui de la commune de Lampaul-Plouarzel : www.lampaul-plouarzel.fr (rubrique **mairie/projets-et-travaux-en-cours**).

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations, propositions sur le **registre d'enquête en mairie de Lampaul-Plouarzel ou sur celui situé au siège de la Communauté de Communes du Pays d'Iroise**.

Le public pourra également adresser ses observations écrites au commissaire enquêteur par :

- **Courrier postal à l'adresse suivante : Communauté de Communes du Pays d'Iroise - ZA de Kerdrioual - 29290 LANRIVOARE,**
- **Courrier électronique à l'adresse suivante : registres.urbanisme@ccpi.bzh,**

en précisant, dans les 2 cas, la mention "enquête unique Lampaul-Plouarzel" et "à l'attention du commissaire enquêteur".

Les courriers postaux, électroniques et les avis écrits ou annexés au registre principal et secondaire seront mis en ligne sur les sites Internet dans les plus brefs délais.

Ces observations sont consultables et communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête.

Monsieur Jean-Jacques LE GOFF a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par le Tribunal Administratif de Rennes le 03/08/2018.

Le commissaire enquêteur assurera **5 permanences** et recevra le public selon les modalités suivantes :

Lundi	24/09/2018	8h30 - 11h30	-	Mairie de Lampaul-Plouarzel
Mardi	02/10/2018	9h - 12h	-	Siège de la CCPI - Lanrivoaré
Jeudi	11/10/2018	-	14h - 17h	Mairie de Lampaul-Plouarzel
Vendredi	19/10/2018	-	14h - 17h	Mairie de Lampaul-Plouarzel
Mercredi	24/10/2018	-	14h30 - 17h30	Mairie de Lampaul-Plouarzel

A l'expiration du délai d'enquête, les registres d'enquête seront clos et signés par le commissaire enquêteur qui dispose d'un délai de 8 jours pour rencontrer le Président de la CCPI et lui transmettre un procès-verbal de synthèse des observations écrites et orales. Le Président pourra produire ses observations éventuelles sous un délai de 15 jours.

Le commissaire enquêteur établira ensuite un rapport unique relatant le déroulement de l'enquête et consignera, dans un document séparé, ses conclusions motivées, en précisant si elles sont favorables ou non pour chacune des 2 procédures : modification n°1 du PLU et réalisation de la ZAC de Créac'h Gad.

Il disposera alors d'un délai de 30 jours à compter de la date de clôture de l'enquête, pour transmettre, au Président de la CCPI et au Président du Tribunal Administratif de Rennes, le dossier de l'enquête accompagné du registre, des pièces annexées, avec son rapport et ses conclusions motivées.

A l'issue de l'enquête, le public pourra consulter le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur au siège de la CCPI et à la mairie de Lampaul-Plouarzel, aux jours et heures habituels d'ouverture au public pendant une durée de 1 an à compter de sa transmission. Ils seront également consultables sur les sites Internet de la Communauté de Communes du Pays d'Iroise et de la commune de Lampaul-Plouarzel.

A l'issue de l'enquête unique, le projet de modification du PLU, éventuellement adapté pour tenir compte des observations du public, des avis des Personnes Publiques Associées et de l'Etat qui ont été joints au dossier d'enquête, ainsi que du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur, sera approuvé par délibération du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Iroise et le projet de réalisation de ZAC, éventuellement adapté pour tenir compte observations du public et du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur, sera approuvé par délibération du Conseil Municipal de Lampaul-Plouarzel.

La personne responsable de l'enquête, auprès de laquelle des informations peuvent être demandées, est le Président de la Communauté de Communes du Pays d'Iroise.